

Centre Canadien d'Arbitrage Commercial

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER N°: S09-110901-NP

DATE : Le 12 juillet 2010

ARBITRE : Me PIERRE BOULANGER

TANYA DI BENNARDO et SÉBASTIEN LACASSE,
Bénéficiaires

c.
9116-7056 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION SEBALAN),
Entrepreneur

et
LA GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENIELS NEUFS DE L'APCHQ INC.,
Administrateur de la garantie

DÉCISION ARBITRALE

[1] Les bénéficiaires ont demandé un arbitrage suite à une décision rendue par l'administrateur le 12 août 2009.

[2] Les parties ont demandé la suspension du dossier d'arbitrage pour fins de négociations.

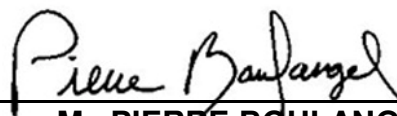
[3] Le 7 juillet 2010, l'administrateur m'a communiqué la transaction intervenue le 4 avril 2010, dont copie ci-annexée.

POUR CES MOTIFS, L'ARBITRE SOUSSIGNÉ :

PREND ACTE de la transaction intervenue le 4 avril 2010.

ORDONNE aux parties concernées de s'y conformer.

DÉCLARE, conformément à la transaction, que les coûts du désistement de l'arbitrage sont entièrement payables par l'administrateur.



Me PIERRE BOULANGER
Arbitre

Mme Tanya Di Bennardo
M. Sébastien Lacasse
Bénéficiaires

M. Sébastien Maheux
9116-7056 Québec Inc. (Construction Sebalan)
Entrepreneur

Me Élie Sawaya
Savoie Fournier
Procureurs de l'administrateur de la garantie